

DECISION DE CLASSEMENT
dans la catégorie des meublés de tourisme

LE MEUBLE IDENTIFIE CI-DESSOUS

est classé **2 étoiles** pour une capacité de **3 personnes**.

Numéro de dossier : 00901009-10616-0026

Dénomination commerciale, le cas échéant :

Adresse du meublé : 5 Barry d'Amont
Hameau de Canterrugue

Code postal : 09300 **Ville :** Dreuilhe

IDENTIFICATION DU LOUEUR :

Nom : MENGOD **Prénom :** Jean-Louis

Adresse : 5 Barry d'Aval Hameau de Canterrugue

Code postal : 09300 **Ville :** Dreuilhe

Tél. : 05 61 01 73 10 **E-mail :** mengloc@orange.fr

IDENTIFICATION DU MANDATAIRE, LE CAS ECHEANT :

Raison sociale :

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Tél. : **E-mail :**

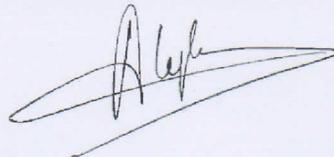
Le présent classement est délivré pour cinq ans.

Fait à : Foix, le : 05/09/2016

Timbre de l'organisme évaluateur

Agence de Développement
Touristique d'Ariège Pyrénées
2 Boulevard du Sud - BP 30143 - 09004 FOIX Cédex
☎ 05 61 02 30 70 www.ariègepyrenees.com

Nom et signature du représentant
de l'organisme évaluateur
Monsieur Alain LEPLUS, Directeur de l'Agence
de Développement Touristique d'Ariège Pyrénées



Avertissement : Au terme de l'article D. 324-4 du code du tourisme, le loueur ou son mandataire dispose d'un délai de quinze jours à réception de la présente proposition pour refuser le classement.
A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis.